



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Affaires Juridiques  
et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par  
[daji.delegations@univ-tlse3.fr](mailto:daji.delegations@univ-tlse3.fr)

Décision n°2024\_OR\_196



Délégation de signature

## LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, L.714-1, D.714-1 à D.714-6 et R.719-79 ;  
Vu les statuts de l'université Toulouse III - Paul Sabatier ;  
Vu les statuts du service commun universitaire d'information et d'orientation – Insertion professionnelle ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;  
Vu la nomination de Madame Florence Benoit-Marquié en tant que directrice du service commun universitaire d'information et d'orientation – Insertion professionnelle (SCUIO-IP) de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;  
Vu la nomination de Monsieur Jean-Claude Pascal en tant que directeur adjoint du service commun universitaire d'information et d'orientation – Insertion professionnelle (SCUIO-IP) de l'université Toulouse III – Paul Sabatier.

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Madame Florence Benoit-Marquié, directrice du service commun universitaire d'information et d'orientation – Insertion professionnelle, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

#### 1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centres financiers
N2_105 SCUIO	Tous

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre de responsabilités budgétaires ci-dessus ;
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre de responsabilités budgétaires ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre de responsabilités budgétaires.

#### 1.2 Domaine de la gestion des personnels du service

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés au service excepté ceux dont la directrice est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil dans la direction ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail.

### 1.3 Domaine des conventions

- les conventions d'occupation temporaire du domaine public et espaces universitaires ayant une incidence financière inférieure à 3 000 € HT.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence Benoit-Marquié, délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude Pascal, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions énumérés dans la présente délégation.

#### Article 3

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

#### Article 4

Toute subdélégation de signature est prohibée.

#### Article 5

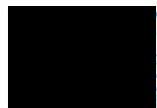
La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux du service commun universitaire d'information et d'orientation – Insertion professionnelle et sur le site internet de l'université.

#### Article 6

L'agent comptable de l'université Toulouse III – Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 27/05/2024

La délégante,  
La présidente de l'université  
Toulouse III – Paul Sabatier,

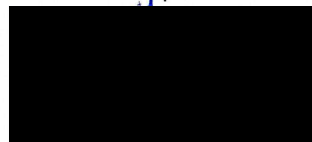


Odile Rauzy



La délégataire,  
La directrice du service commun universitaire  
d'information et d'orientation – Insertion  
professionnelle,

Florence Benoit-Marquié



Le suppléant,



Jean-Claude Pascal